

1/ Modalités d'accueil

La crèche Les Petits loups a ouvert en août 2011 et a été reprise par l'ADMR depuis le 1 janvier 2020.

Deux commissions d'admission ont lieu chaque année afin de valider les demandes des parents.

Lors des commissions d'admission les critères suivants ont été appliqués :

- *familles domiciliées sur le territoire intercommunal en priorité
- *date de demande d'inscription
- *situation de la famille
- *fratrie déjà présente à la crèche ou ayant fréquenté la crèche.

Suite aux commissions d'admission les familles qui bénéficient d'une place sont rencontrées par la directrice pour un entretien. Cette rencontre est l'occasion de présenter l'équipe, de faire visiter la structure et d'expliquer le fonctionnement.

Un dossier d'inscription est alors donné et plusieurs documents leurs sont remis et demandés :

Documents remis aux parents	Documents demandés aux parents
Un exemplaire du contrat signé après réception des documents	Un exemplaire du contrat signé
Un règlement de fonctionnement	Le coupon signé du règlement de fonctionnement
Le lien pour télécharger l'application Meeko	Un certificat médical pour l'accueil de leur enfant en collectivité
Une liste du trousseau demandé	Un certificat médical ou attestation des parents pour la prise de paracétamol
	Une fiche enfant (informations parents)
	Le numéro d'allocataire
	Une attestation d'assurance
	La photocopie des vaccins
	Une copie du livret de famille
	Diverses autorisations (personnes à qui nous pouvons confier l'enfant ; urgence, sortie, photos...)
	Un justificatif de domicile

2/ Moyens mis en œuvre

2.1/ Les moyens humains

L'équipe de la crèche est composée de 8 assistantes d'éveil (CAP AEPE), 5 auxiliaires de puériculture, 2 agents polyvalents, une directrice adjointe (EJE) et une directrice (infirmière puéricultrice) présente auprès des enfants.

Le temps de travail des salariées :

12 CDI à temps plein, 1 CDI de 11 heures par semaine et 4 CDD (1 temps plein, 1 contrat aidé de 25 heures par semaine et 2 CDD en remplacement des deux mi-temps thérapeutiques).

Au cours de l'année 2020, deux directrices ont quitté la structure en mars (la première après une demande de rupture conventionnelle et la seconde suite à la fin de son CDD).

La structure est composée de 3 secteurs « Louveteaux, Loulous et Loustiks ».

- Chez les Louveteaux : 2 AP et 2 CAP pour la première partie de l'année puis 3 CAP et 1 AP.
- Chez les Loulous : 1 AP et 2 CAP puis 3 AP et 1 CAP.
- Chez les Loustiks : 1 AP et 2 CAP.

En 2020 nous avons accueilli au sein de la structure 4 stagiaires dont 1 AP, 1 en stage découverte EJE, 1 CAP et 1 psychomotricienne sur onze semaines.

2.2 / Les moyens techniques

La communication :

Lors des animations de la structure, les correspondants locaux presse sont sollicités et plusieurs articles sont parus (fête de Noël, ...).

Le site internet de la crèche « Les Petits loups », de la micro-crèche « Les Canalous » et du LAEP « Les petits loups en balade » a vu le jour au mois de décembre (lien : <http://creches-vic-andrest.com/index.php/accueil>)

Les locaux :

Au sein de la structure, chaque groupe a son propre espace de vie aménagé en fonction du développement des enfants, de leurs besoins. Leurs dortoirs sont également adaptés à leurs habitudes à la maison (lits à barreaux pour les plus petits et couchettes pour les plus grands).

Les équipes se sont appropriées les lieux en affichant les activités, les informations sur la vie la crèche ou encore les menus. Elles font également évoluer la décoration en fonction du thème choisi en début d'année.

A ce jour des dysfonctionnements restent en cours.

Voici une liste non exhaustive des dysfonctionnements rencontrés.

L'informatique :

- Un logiciel spécifique pour la petite enfance « MEEKO » est utilisé pour la facturation, la gestion des présences des enfants ainsi que pour le portail famille permettant un contact permanent et direct avec les parents (échanges d'informations, photos...).
- TSE en étude pour une mise en place courant 2021.

Les repas :

Les repas sont fournis par la SOGERES.

Les menus sont adaptés aux enfants en bas-âge avec des menus pour petits, moyens ou grands. Les gouters sont établis par la directrice et l'agent polyvalent en cuisine.

La sécurité :

L'entrée à la structure se fait grâce à un code digital communiqué aux familles à leur arrivée.

Le PPMS est à mettre à jour et le document unique a été terminé début 2021.

L'ameublement et le matériel pédagogique :

Comme prévu dans le projet, les investissements en termes d'ameublement et de matériel pédagogique ont été réalisés auprès d'entreprises professionnelles du secteur : Wesco, Les 3 Ours, Espace culturel Méridien Leclerc et JPG bureautique.

Tarifs :

Les tarifs horaires se font en fonction des revenus des parents et sont donnés au moment de la création du contrat. Une simulation peut être faite sur demande.